

Si l'on fait des brevets une interprétation serrée, les concurrents de l'innovateur auront beau jeu de modifier légèrement un produit breveté, sans risquer d'être accusés de contrefaçon. Les imitateurs acquitteront les frais de «désossage» et se bâtiront une gamme de produits calquée sur celle de l'innovateur. Le consommateur bénéficiera d'une offre très variée et les imitateurs grugeront les rentes revenant à l'innovateur. Ce genre de brevets réduit les bénéfices que peut s'approprier un innovateur. Des brevets de plus large portée privent le consommateur de sa liberté de préférer des variantes non brevetées et concurrentes du produit protégé; ils aident aussi l'innovateur à s'approprier autant de rentes que possible.

À notre avis, certains pays peuvent tirer avantage de la portée d'un brevet du fait que sa durée s'est grandement uniformisée dans le monde industrialisé. Supposons le cas d'une entreprise évoluant dans un pays tenu par des traités internationaux de protéger un brevet pendant 20 ans. L'entreprise affirme que cette protection est insuffisante; les autorités intérieures se rangent à son avis lorsqu'elle prétend qu'une prolongation serait plus rentable pour la société. Le pays pourrait choisir de modifier plutôt la portée des brevets et d'élargir leur interprétation, de manière à accroître les avantages commerciaux qu'ils confèrent effectivement à leur titulaire⁶⁷. La notion de portée étant interprétable, il existe un risque d'usage abusif, auquel certains pays pourraient se livrer pour attirer l'investissement dans la R-D ou favoriser l'imitation. L'une des principales recommandations ici exprimées veut que la portée des brevets figure parmi les éléments dont il sera tenu compte à l'avenir dans l'analyse et la négociation d'une politique en cette matière.

La présence d'un régime de brevets entraîne une autre conséquence : elle déclenche une course entre tous les innovateurs pouvant prétendre se les approprier. C'est ce qui s'est passé au Japon, en Europe et aux États-Unis, quand on a pu entrevoir la mise au point prochaine de la télévision haute définition. Les entreprises qui se disputaient la palme ont réalisé des travaux de R-D assez souvent semblables. Pour la société, ces redoublements de dépenses représentent un gaspillage des ressources de l'économie. Pour le prévenir, l'organisme fédéral américain chargé de réglementer le secteur des communications (FCC) décida que la norme industrielle en la matière serait choisie lors d'un concours technique neutre, dont elle a confié la tenue à un consortium⁶⁸. Pour contrer la dilapidation des bienfaits de l'innovation, les

⁶⁷ Il pourrait par exemple décider que le brevet des raquettes surdimensionnées s'applique aux surfaces variant de 70 à 150 pouces carrés, ce qui éliminerait des concurrents aussi bien nationaux qu'étrangers. Voir à ce sujet la note 65 ci-dessus.

⁶⁸ Pour éviter de gaspiller leurs éventuels bénéfices, les sociétés AT&T, General Instrument, Philips, Thomson et Zenith, le Centre de recherches David Sarnoff et le MIT se sont unis dans une coentreprise. Voir à ce sujet *The Economist*, numéro du 29 mai 1993, p. 74.